



CONTRE LA VIOLENCE DE L'ETAT DE DROIT

A la suite des violences terroristes qui ont frappé la France, de nombreuses condamnations sont prononcées par les Tribunaux correctionnels pour apologie du terrorisme.

Cependant, ces condamnations d'une lourdeur exceptionnelle pour la plupart d'entre elles constituent une réponse excessive qui ne participe manifestement d'aucun discernement entre les propos moralement condamnables de quelques méprisables plaisantins ou de quelques adolescents en manque de repères et les discours construits et réfléchis, porteurs de haine et de violence, constitutifs d'une véritable apologie de crimes terroristes.

La réponse judiciaire doit être juste pour être comprise et utile. Elle ne saurait être l'expression immédiate de la légitime émotion de tout un peuple. Une fois encore le recours à la procédure de comparution immédiate - justice d'abattage où aucun débat de qualité ne peut prospérer - montre ses faiblesses et ses excès.

A l'heure très vite arrivée où, brisant un consensus national, une partie de la classe politique reprend ses vieilles antiennes du tout répressif et du tout carcéral allant jusqu'à réclamer la suppression du droit pour un particulier de saisir la Cour européenne des Droits de l'Homme, la Justice doit participer d'une réponse raisonnée et juste, soucieuse du droit et de l'équilibre, pour porter durablement la force d'un Etat démocratique qui doit continuer à s'imposer contre les attentats les plus sanglants et les plus attentatoires aux droits les plus fondamentaux.

La France a sans cesse adapté sa législation aux nouvelles formes de criminalité et en particulier au développement du terrorisme. Aucune nouvelle législation ne saurait faire échec au risque de répétition de ces actes criminels.

Ni la prison surtout dans l'état d'indigence, d'inhumanité et d'indignité dans laquelle l'a abandonnée le pouvoir politique, ni le surarmement pénal ne sauraient constituer la réponse efficace légitimement attendue par tous ceux qui se sont levés pour défendre les libertés les plus fondamentales.

Paris le 22 janvier 2015